



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 82966

### Texte de la question

M. Benoist Apparu appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie sur la situation de la langue française au sein de l'Union européenne. En effet les rapports successifs faits au Parlement sur l'emploi de la langue française, émanant de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la culture et de la communication, font état d'une situation alarmante d'accroissement écrasant de l'usage de l'anglais de la part des institutions européennes, au détriment de l'ensemble des autres langues communautaires et en particulier au détriment du français. Pour rappel, d'après le rapport de l'année 2014, la Commission européenne rédige 81 % de ses documents en utilisant l'anglais comme langue source, quand en 1996 « seulement » 45 % de ces textes étaient rédigés en anglais. Même constat au Parlement où l'anglais est la langue source de 71 % des documents et au Conseil où ce chiffre atteint les 90 %. Le français quant à lui est d'ores et déjà devenu marginal même s'il reste la plus usitée des autres langues communautaires. Aussi souhaite-t-il connaître les intentions du Gouvernement, notamment en coopération avec les partenaires communautaires, pour éviter que l'Union ne se traduise par une uniformisation et rendre à l'Europe sa riche diversité linguistique.

### Texte de la réponse

La langue française subit au sein des institutions européennes la concurrence de l'anglais, tant dans la rédaction des documents que dans l'usage oral. Le français demeure toutefois la deuxième langue la mieux maîtrisée après l'anglais et il constitue toujours un atout pour une carrière dans les institutions. L'attrait pour le français auprès des fonctionnaires établis à Bruxelles, ville francophone, reste fort, de même que l'attente vis-à-vis de notre pays pour défendre le multilinguisme dans les institutions. Les services du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) et la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles se mobilisent au quotidien en faveur de l'utilisation de la langue française par : - le rappel régulier de la place du français en tant que langue de travail des institutions. La Représentation permanente fait preuve d'un volontarisme déterminé quant à l'utilisation du français et d'une attention systématique à l'égard de la pratique des institutions (exigence de textes et d'interprétation en français, refus de vote ou non-réponse sur des textes en anglais, etc.) ; - la vigilance constante vis-à-vis des responsables du Service européen pour l'action extérieure, en soutien de l'usage des deux langues de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Une attention particulière est portée à la traduction et à la langue utilisée dans les groupes de travail, dans les procédures de recrutement des agents temporaires (appels à candidatures en plusieurs langues, constitution du dossier, déroulement de l'entretien), ainsi qu'à la traduction des déclarations de la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ; - l'encouragement à la promotion des cours de français. Grâce à une subvention accordée par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'Alliance française de Bruxelles-Europe et le Centre Millefeuille d'Avignon proposent des formations à destination des cadres appelés à exercer leurs fonctions dans les institutions européennes (commissaires, directeurs généraux, diplomates, journalistes). La Représentation

permanente soutient par ailleurs les associations et initiatives en faveur de la francophonie, qui peuvent servir de relais utile au débat d'idées et à la diffusion des valeurs francophones. Elle encourage la forte mobilisation des journalistes francophones accrédités à Bruxelles, très sensibles à la question du multilinguisme et garants de l'usage de la langue française dans les salles de presse et la communication des institutions européennes. La langue française a des atouts indéniables : c'est une langue désirée, aujourd'hui la plus apprise après l'anglais avec 125 millions d'élèves sur les cinq continents, et qui porte une diversité culturelle alternative. Il revient cependant à la France de mieux structurer et rendre compétitive l'offre éducative et linguistique française à l'étranger, qui joue un rôle clé dans notre stratégie globale en termes d'influence comme de rayonnement. Le rôle du réseau culturel et éducatif français à l'étranger, dont il convient de préserver les moyens d'action, est à ce titre déterminant. Les services du MAEDI et la Représentation permanente soutiennent toutes les initiatives collectives visant à rappeler l'exigence du respect du multilinguisme et à sensibiliser les eurodéputés sur cette question majeure.

## Données clés

**Auteur :** [M. Benoist Apparü](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82966

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Francophonie

**Ministère attributaire :** Francophonie

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4873

**Réponse publiée au JO le :** [9 février 2016](#), page 1300